

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 62

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 3

N° de l'ordre du jour :

2013.06.29 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux écoles de musique de Bois d'Arcy, de Fontenay-le-Fléury et de Bièvres.

□ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

S'inscrivant dans la continuité des pratiques communales, les subventions de fonctionnement accordées aux écoles de musique associatives ont augmenté de 2% en moyenne depuis 2010. Au-delà de cette évolution régulière, des compléments de subventions ont été accordés pour permettre la réalisation de projets nouveaux.

Les subventions versées demeurant très différentes d'une association à l'autre, Versailles Grand Parc a confié, en novembre 2012, au cabinet « Culture et territoires », un audit de fonctionnement. Cette étude avait pour principaux objectifs d'évaluer l'offre pédagogique et l'organisation administrative et financière des écoles ainsi que de faire des préconisations en matière de critères de subventionnement partagés et de formulation des dossiers de demande de subvention et des conventions d'objectifs et de moyens.

Au regard des résultats présentés de l'audit en commission culture et en bureau en mars et avril 2013, il s'est avéré nécessaire d'approfondir l'étude avec un audit comptable.

En effet, si aucun acte de mauvaise gestion ne peut être imputé aux écoles, force a été de constater les difficultés que les associations rencontrent dans l'application de la convention collective de l'animation et dans son suivi budgétaire. Au-delà d'une révision des montants de subvention de fonctionnement courant, il est important de s'assurer que les provisions et fonds de trésorerie synonymes de gestion saine soient correctement pourvus.

Les résultats de cet audit comptable sont attendus pour le dernier trimestre 2013.

Les trois écoles associatives de Bois d'Arcy, Bièvres et Fontenay-le-Fleury avaient signalé en novembre 2012 la nécessité d'un complément de subvention par rapport à l'année 2012. Il s'agissait de les accompagner pour couvrir un déficit que la seule augmentation de leurs tarifs d'inscription ne suffirait pas à combler. Les déficits annoncés étaient de 12.000 € pour Bois d'Arcy, de 20.000 € pour Bièvres et de 9.800 € pour Fontenay-le-Fleury.

Afin de ne pas mettre en difficultés ces trois écoles pour la rentrée 2013-2014, et dans l'attente des résultats de l'audit comptable à partir desquels Versailles Grand Parc refondera son dispositif de subventions, il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement.

Le montant pour Bois d'Arcy serait de 12.000 € et celui pour Fontenay-le-Fleury de 9.800 €.

Pour l'école de musique de Bièvres, la réouverture de l'école à la rentrée 2013-2014 étant en jeu, l'audit comptable a été mené prioritairement pour s'assurer que le montant accordé soit en cohérence avec les besoins réels de l'école. Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 18.000 € à l'école de musique de Bièvres.

Ces subventions exceptionnelles sont versées à titre provisoire et seront ajustées, en plus ou en moins, en fonction des résultats des audits comptables de l'ensemble des écoles attendus pour fin 2013. Il ne s'agit en aucune manière de « subventions d'équilibre ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'accorder, au titre de l'année 2013, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 12.000 € à l'association « jeunesse arcisienne – section école de musique »,*

une seconde d'un montant de 18.000 € à l'association « école de musique de Bièvres » et une troisième de 9.800 € à l'association « école de musique de Fontenay-le-Fleury » ;

- 2) rappelle que cette mesure est transitoire et que Versailles Grand Parc reverra son dispositif de subventionnement au regard des études attendues fin 2013 ;*
- 3) dit que les crédits correspondants sont déjà prévus au budget 2013 au chapitre 065 « Autres charges de gestion courante », nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 62

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services



078-247800584-20130625-AG29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013